

Expérience

À Saint-Étienne, l'émergence du droit à une alimentation choisie

DANS **LES CAHIERS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN** 2024/1 (N° 79), PAGES 37 À 37
ÉDITIONS **LABO CITÉS**

ISSN 1283-8497

DOI 10.3917/cdsu.079.0037

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-developpement-social-urbain-2024-1-page-37.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Labo Cités.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

À Saint-Étienne, l'émergence du droit à une alimentation choisie

Dans l'agglomération stéphanoise, marquée par une précarité importante, nombreux sont les habitants qui ont recours à l'aide alimentaire. Pour les bénéficiaires, comme pour les structures de la solidarité alimentaire, se pose la question de l'accès à une alimentation digne, durable et de qualité.

Dans ce contexte, le collectif « Solidarité alimentaire » a pour objet de lutter contre la pauvreté et de chercher des leviers pour assurer un droit à l'alimentation pour toutes et tous.

Le collectif « Solidarité alimentaire » regroupe une vingtaine de structures : associations d'éducation populaire, paysans, distributeurs. Dès 2019, nous avons multiplié les initiatives et les réflexions sur la question du droit à une alimentation choisie. À la recherche de systèmes dans lesquels chacun-e jouerait un rôle actif et verrait sa situation s'améliorer, les membres du collectif ont participé à la construction de différents projets, tels que des groupements d'achats portés par l'association VRAC dans des quartiers populaires stéphanois, des paniers solidaires avec l'AMAP de Beaubrun, un système de parrainage en lien avec le magasin coopératif La Fourmilière...

En 2022, une rencontre avec le collectif national « Pour une Sécurité sociale de l'alimentation »¹ nous a mobilisés vers une réponse plus globale : l'organisation d'une caisse sociale de l'alimentation. Stimulée par le projet, l'association Coop'Sol 42 a développé la culture en plein champ chez des paysans. L'initiative permet à des personnes très différentes de se rencontrer et de produire ensemble des légumes, autant que de l'entraide et de l'interconnaissance. Sur le quartier de Tarentaize, un collectif de femmes a décidé d'ouvrir une cantine solidaire « Terrain des Saveurs », à prix libre, à partir des légumes produits en partie par Coop'sol. L'une d'entre elles témoigne : « Beaucoup de personnes sont très pauvres et se nourrissent grâce aux colis alimentaires, certaines sont très seules. La cantine permet de se retrouver avec d'autres, d'horizons différents, autour d'une même table, avec la fierté de ce qui a été réalisé ensemble. »

Au sein de la caisse, la cotisation des membres, en temps et en argent, s'ajoute aux ventes des produits du maraîchage, ainsi qu'aux bénéfices des repas de la cantine solidaire et d'événements festifs. Cela financera un montant d'achat égal pour tou-te-s les cotisant-e-s, que nous avons appelé « droit à une alimentation choisie », le DAC. Ce droit sera utilisable, tel un bon d'achat ou une « monnaie fléchée », auprès des producteurs et des

distributeurs conventionnés par les cotisant-e-s selon des critères définis ensemble. Ces derniers viseront notamment le soutien à une production alimentaire respectueuse du vivant, de la terre et des humains.

Préparant la mise en œuvre de la caisse et du DAC, nous développons un mode d'organisation participatif et évolutif. La prise de décision collective permet de répondre aux enjeux de précarité avec l'implication de toutes et tous. Par l'échange et la coformation pour appréhender les situations dans leur complexité, la caisse permet à chacun-e de se réapproprier son alimentation et de construire une culture commune faisant de l'alimentation un bien commun.

Une équipe d'animation, constituée de cotisant-e-s volontaires, assure la coordination des différents ateliers et des groupes de travail. Ils et elles réfléchissent notamment au fonctionnement de la caisse et au conventionnement des lieux de distribution. Une assemblée a lieu toutes les six semaines regroupant l'ensemble des personnes impliquées dans le projet. C'est un temps d'échange concernant les préoccupations qui ont émergé au sein des groupes de travail. C'est aussi le temps permettant de finaliser et de valider les décisions collectives à partir des propositions qui ont été élaborées entre les assemblées.

D'ici 2025, nous avons décidé de lancer une expérimentation avec un DAC mensuel de 60€. Ce sera l'étape préalable au lancement de la caisse ouverte à tous et toutes. Cette caisse sociale de l'alimentation, en lien avec des expérimentations similaires à travers la France, souhaite tracer les contours d'une vraie politique de protection sociale incluant le droit à l'alimentation dont nous avons besoin : la Sécurité sociale de l'alimentation. ●

Le collectif Solidarité alimentaire

1. Lire à ce sujet l'article p.36.